ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

veaux

Question écrite n° 123393

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés économiques rencontrées par les éleveurs de veaux de boucherie en libre de la coopérative Coopeva, regroupant vingt-deux éleveurs sur les départements du Finistère et des Côtes-d'Armor, organisée sous la forme d'un système original de péréquation entre ces derniers. La filière veau de boucherie s'est bâtie sur une situation d'excédent aussi bien en veaux nourrissons qu'en poudre de lait, il y a une trentaine d'années. Cette filière a subi plusieurs crises et mutations depuis sa création. Notamment pour les éleveurs, la mise aux normes « bien-être et environnementale » est, justement, intervenue mais a bouleversé les équilibres économiques et financiers des éleveurs ainsi que des coopératives. De plus, d'autres facteurs sont venus impacter cette filière ; les quotas laitiers avec l'amélioration génétique des troupeaux ont engendré une raréfaction du veau nourrisson (la hausse du prix du nourrisson est une tendance lourde sur quelques années) et la suppression de la prime de dénaturation, achevée en 2006, a été orientée exclusivement sur l'aide directe laitière versée au producteur de lait (cette suppression pour les éleveurs de veaux de boucherie s'est concrétisée par une hausse du coût alimentaire des veaux de boucherie). Dans ces conditions, la Coopeva lui a indiqué que ses adhérents s'inquiètent de la hausse du coût alimentaire actuelle. Cela ne va pas en s'arrangeant puisqu'il est constaté une cotation de la poudre de lait écrémé et du lactosérum à des niveaux jamais atteints. Ainsi, les prix de revient sont très élevés et ont pour conséquences des pertes financières importantes pour les éleveurs, un affaiblissement de la capacité de la coopérative à poursuivre le fonctionnement de la caisse de péréquation. A ce propos, d'après les calculs internes à la Coopeva, l'ensemble des pertes (résultats négatifs sur les bandes de veaux) représentent plus de 560 000 pour l'ensemble des éleveurs, sans prise en compte d'aucune rémunération. Cette caisse de péréquation a, certes, compensé plus de 230 000 de ces pertes par le versement d'une dotation au profit des éleveurs sur cette période, ce qu'elle ne pourra plus faire si la situation dégradée persistait. Elle lui demande de prendre en compte la situation spécifique de la Coopeva en examinant une aide éventuelle à la filière veaux de boucherie et plus spécifiquement à son égard, et de lui indiquer ses intentions quant aux orientations de la politique laitière à venir de la France pour éviter l'explosion du prix de revient des veaux de boucherie.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Renée Oget
Circonscription : Côtes-d'Armor (4e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 123393
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juin 2007, page 4736